

VILLE DE GENÈVE

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DÉCEMBRE 2009

PR-734

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire;

vu les nouvelles dispositions de la loi pour la construction de logements d'utilité publique du 24 mai 2007;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29709-203, qui prévoit la construction de cinq immeubles de logements sur un périmètre comprenant six parcelles situées à l'angle du chemin Pré-Cartelier et de l'avenue Giuseppe-Motta, feuille 64 du cadastre de la Ville de Genève.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Linda de Coulon

La Présidente:

Vera Figurek